ESSÔMES SUR MARNE

• Juin 2009 •

Bulletin Municipal

Le Conseil Municipal des Enfants

• Numéro 71 •

VOTRE PARTENAIRE LOGEMENT

Logivam
Bien vivre ensemble

51 Allée Georges Charpak
02202 SOISSONS Cédex
Tél : 03 23 53 88 00

www.multidomus.com
www.logivam.fr

RestauMarché
Les Mousquetaires

Le vendredi soir, buffet de la mer à volonté

Z.I. - rue de la Plaine
02400 CHATEAU-THIERRY
Tél. 03 23 83 67 23
Fax 03 23 84 19 31
www.restaumarche.com

Ouvert 7 jours sur 7

aftam
Les Serres de Nogentel

Ventes de légumes,
de plants maraîchers
et fleurs aux particuliers

Vente directe
de la production des serres

17, rue des Prés - 02400 Nogentel
Tél. : 03 23 83 49 94 - Fax : 03 23 69 35 72

Centre funéraire Marchetti

Tous les services réunis dans un même espace
Chambres Funéraires - Pompes Funèbres - Marbrerie

NF SERVICE

ZI Sud - Av Gustave Eiffel - CHÂTEAU-THIERRY
24 H / 24 – Tél. 03 23 84 21 21
www.centre-funeraire-marchetti.com

Hab. : 2008 02 8

PHARMACIE SAINT-FERRÉOL
Philippe CHARLIER, Julien RAUCH, Anne MONFLIER
Diplômés en orthopédie

Vente et location de matériel médical

37, avenue du Général de Gaulle - ESSÔMES-SUR-MARNE - Tél. : 03 23 83 12 88

Le mot du Maire

Début d'année difficile mais réconfortant, voilà les deux qualificatifs qui peuvent introduire mon propos. Les difficultés de WAGON AUTOMOTIVE ont été et sont encore au cœur de nos préoccupations.

Quatre-vingt salariés licenciés sur trois cent trente six pour répondre à une mauvaise gestion qui a entraîné un redressement judiciaire, cela n'a laissé indifférent ni les élus de la commune, ni ceux de la Communauté de Communes. Chacun à son niveau, local, départemental, régional, national a essayé de réduire la facture sociale. Certes le résultat est décevant mais les moments d'intense solidarité vécus sont porteurs d'avenir, à nous de les faire fructifier.

La crise frappe durement certains mais sert d'alibi à d'autres pour augmenter leurs profits. Les écarts se creusent, les pauvres deviennent plus pauvres et les riches plus riches. Nous devons nous mobiliser pour réduire ces inégalités qui ne peuvent que dégrader le climat social. A chacun de s'engager le moment venu.

Le réconfort outre l'esprit communautaire vient de votre mobilisation, Chers concitoyens, pour répondre à nos sollicitations. Vous êtes venus nombreux aux journées de commémorations que sont celles de la Déportation et du 8 Mai. Beaucoup d'entre vous ont contribué à la réussite de l'exposition sur les Ecoles. Le Conseil municipal et moi-même vous remercions chaleureusement pour votre engagement créateur de lien social.

Autre réconfort, le Conseil municipal des enfants est né et vit avec beaucoup d'enthousiasme et d'engagement .Soyez rassurés, nos enfants ont des idées.

A l'approche des beaux jours et des longues soirées, je souhaiterais que les ombres quasi quotidiennes telles que dégradations, querelles de voisinage (chiens, stationnement) et autres disparaissent. Le vœu est certainement pieux mais la vie citoyenne ne s'en porterait que mieux. Les travaux de restauration de l'Abbatiale eux aussi ont démarré à notre grande satisfaction. Nous voilà donc partis pour au moins trois années avec quelques soucis de stationnement dans le centre bourg.

Les deux orages qui se sont abattus sur notre commune le mercredi 13 mai dernier ont occasionné d'énormes dégâts chez beaucoup d'entre vous et à nos voiries. Le conseil municipal et moi-même tenons à remercier les employés communaux et certains d'entre vous qui n'ont compté ni leur temps ni leurs efforts pour secourir les personnes en difficulté et remettre en état les points sensibles. Nous nous efforcerons d'effectuer les travaux le plus rapidement possible en tenant compte des contraintes administratives.

Bon courage à tous

Le Maire,
Jean-Paul Clerbois

• S O M M A I R E •

- Edito du Maire 3
- Les finances de la commune 4
- Le Conseil Municipal des Enfants 5
- Ecoles 6
  - *– Permis piéton – Spectacle des enfants des écoles*
  - *– Echos de la vie des écoles – Classe de mer*
- Travaux - Brèves 7
- Savoir-vivre 8-9
  - *– Un peu de civisme – Informations communales*
  - *– Les déjections canines – Interdiction de circulation*
  - *– Rappel – Stationnement – Trouble de voisinage*
  - *– Bruit sonore*
- Environnement 10
  - *– Les atouts d'Essômes-sur-Marne*
  - *– Les éphémères du printemps – Le tri sélectif*
- Associations 11
  - *– Amicale de Crogis – Amicale des Tournelles*
  - *– ADAO*
- Vie communale 12-13
  - *– Repas des anciens – Exposition sur les écoles*
  - *– Le spectacle Peau d'Âme*
  - *– Les peintres de la Vallée de la Marne*
  - *– Inauguration Minibus à Essômes-sur-Marne*
  - *– Recensement de la population – Picardie en ligne*
- Etat civil 2008 14

Bulletin Municipal Officiel

Directeur de la publication : Le Maire : M. CLERBOIS Jean Paul – Adjoint : M. MEILLIER Gérard
Photos : Droits réservés
Mairie d'Essômes-sur-Marne - 1, rue de l'Abbaye - 02400 Essômes-sur-Marne
Tél. : 03 23 83 08 31 - Fax : 03 23 69 91 27
Service Communication E-mail : servcom-mairie.essomessurmarne@orange.fr
Mise en page : Imprimerie Saint-Savinien - Sens
Impression : Harvich Imprimeur - Château-Thierry
Régie Publicitaire : SNCCEI - 89101 SENS CEDEX - Tél. 03 26 52 16 06

Les finances de la commune

Le 19 mars 2009, le Conseil Municipal approuvait le Compte Administratif qui faisait apparaître un solde négatif de 117 158,63 € en investissement et un solde positif de 295 662,12 € en fonctionnement pour l'exercice 2008. Le résultat de clôture quant à lui donnait au global avec l'année antérieure : **- 31 045,88 €** en investissement et **+ 305 662,12 €** en fonctionnement.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter **255 662,12 €** à l'investissement 2008 et de reporter **50 000,00 €** en excédent de fonctionnement. L'objectif fixé (195 000 €) a donc été réalisé au prix d'une gestion stricte et rigoureuse. Beaucoup de projets ont été réalisés (Aménagement de la rue de la Croix Saint Feréol, ralentisseurs VC 47 , remplacement fenêtres et peintures Ecole Cote 204, goudronnage rue du Jeu d'Arc, mur du cimetière de Monneaux, achat de véhicules). Le budget 2009 a été aussi élaboré en fonction des investissements coûteux à venir (restauration du Temple et de l'Abbatiale, peintures à l'Ecole Maternelle, restauration salle de l'ancienne école de Crogis pour implantation de la Halte Garderie itinérante, aménagement des serres au lieu-dit les Soupirs, travaux de voirie et autres). Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts cette année. La taxe d'habitation reste donc à 14,23% , la taxe foncière (bâti) à 13,91% et la taxe foncière (non bâti) à 26,40%.

En dépenses d'investissement, le chapitre 16 correspond à la dette en capital et le chapitre 18 aux prévisions de travaux à réaliser qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Cet étalement aura une incidence sur le chapitre 16 des recettes c'est-à-dire les emprunts.

Le budget investissement comprend des restes à réaliser en dépenses : 824 223,00 €, en recettes :708 547,00 €.

Budget 2009

Pour référence budget 2006 : fonctionnement : 1 958 348,00 € - investissement : 2 258 753,92 €
Pour référence budget 2007 : fonctionnement : 1 784 570,00 € - investissement : 2 908 929,00 €
Pour référence budget 2008 : fonctionnement : 1 790 657,00 € - investissement : 2 120 479,42 €

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	499 740,00 €	CHAPITRE 002	Excédent de fonctionnement reporté	**50 000,00 €**
CHAPITRE 012	Charges de personnel	879 000,00 €	CHAPITRE 013	Atténuation de charges	52 000,00 €
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	195 000,00 €	CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000,00 €
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	CHAPITRE 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	95 360,00 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	161 850,00 €	CHAPITRE 73	Impôts et taxes	1 177 190,00 €
CHAPITRE 66	Charges financières	70 500,00 €	CHAPITRE 74	Dotations, Subventions et participations	372 300,00 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	860,00 €	CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €
CHAPITRE 68	Dotation aux amortissements	19 000,00 €	CHAPITRE 76	Produits financiers	500,00 €
			CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	32 100,00 €
TOTAUX		**1 875 950,00 €**	**TOTAUX**		**1 875 950,00 €**

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
	Déficit d'investissement reporté	**31 046,00 €**	Compte 1068	Excédents de fonctionnement non capitalisés	255 663,00 €
CHAPITRE 16	Remboursement de capital	195 000,00 €	CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	195 000,00 €
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	CHAPITRE 024	Produits de cession	0,00 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 000,00 €	CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	22 575,00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	CHAPITRE 10	Dotation, fonds divers et réserves	305 000,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	0,00 €	CHAPITRE 13	Subventions d'investissement reçues	667 686,00 €
CHAPITRE 18	Compte de liaison	1 859 645,00 €	CHAPITRE 16	Emprunts	699 767,00 €
TOTAUX		**2 145 691,00 €**	**TOTAUX**		**2 145 691,00 €**

Le Conseil Municipal des Enfants

Les 28 et 29 janvier 2009 ont eu lieu les élections des conseillers du premier Conseil Municipal des Enfants. Après une campagne électorale très motivée, 92 votants sur 101 électeurs ont élu 18 conseillers et 8 suppléants des classes de CM1 et CM2 de l'école de la Côte 204 d'Essômes-sur-Marne et de l'école Marie Madeleine, ainsi que des 6ème des collèges Jean Racine, Jean Rostand et St Joseph de Château-Thierry.

Lors du premier Conseil municipal présidé par M. Clerbois les nouveaux élus ont choisi les commissions dans lesquelles ils souhaitaient travailler (17 pour l'environnement, 18 pour le sport, l'école et les loisirs, et 12 pour la citoyenneté et la solidarité).

Au cours des premières réunions des commissions, les jeunes élus se sont montrés très entreprenants et ont proposé beaucoup de projets dont certains ont pu être mis en œuvre immédiatement.

Ainsi la première initiative de la commission citoyenneté et solidarité fut de mettre en place un système de collecte des bouchons plastiques afin d'aider à l'achat de fauteuils roulants pour handicapés. A ce jour, 14 sacs de 100 litres ont été versés à l'Association « Bouchons d'Amour ».

La commission environnement a axé son action sur le nettoyage des bords de Marne, journée fixée au 16 mai 2009. Les enfants poseront des pancartes afin de responsabiliser les adultes à laisser propres les lieux qu'ils fréquentent. 25 enfants et 8 adultes ont participé. Des sacs ont été remplis de livres, tissus, papiers, ferrailles, bouteilles, plastiques…

La commission sport loisirs organise pour le 14 juillet de 13h 30 à 18h des jeux champêtres. Stands et activités prévues :

- Basket-ball (marquage de paniers)
- Foot (tirs au but)
- Tir à l'arc
- Chamboule tout
- Course en sacs
- Ping- pong
- Badminton
- Tir à la corde
- Lancer de chausson
- Friandises, boissons, etc…

Venez nombreux : de 0 à 99 ans partager cette excellente initiative !

Le 11 avril 2009, la commission environnement du Conseil municipal des enfants s'est réunie pour la troisième fois depuis son élection. Les douze élus ont travaillé à l'organisation pour la pose de panneaux et de poubelles pour inciter les promeneurs à respecter notre environnement en bord de Marne.

PERMIS PIETON

Le 23 février 2009 la classe de Madame Weber et celle de Madame Dasque ont accueilli des gendarmes pour la formation théorique concernant le passage du permis piéton. Les enfants très heureux mais un peu intimidés par cette présence policière attendaient avec impatience la séance pratique programmée en avril. La remise des diplômes aura lieu le 28 mai 2009.

ECHOS de la vie des écoles

Maternelle Lucien Delage

Innovation à la cantine !

Depuis fin Janvier le service de cantine a été réorganisé à l'initiative des enseignants encadrant le déjeuner des enfants.

L'espace a été réaménagé de façon à introduire une conduite éducative : les enseignants déjeunent à la même table que les enfants dans le but de :

- rendre le repas plus convivial
- éduquer le goût
- faire pencher les enfants vers l'autonomie
- responsabiliser les plus grands par un système de parrainage
- faire baisser le niveau sonore
- apprendre aux enfants à respecter le travail d'autrui en mangeant proprement.

Les adultes aident évidemment les enfants en difficulté.

Le bilan est tout à fait positif : les enfants goûtent à tous les aliments dans le calme et passent moins de temps à table ce qui leur permet de bénéficier d'un temps récréatif plus important.

Cette nouvelle expérience a le mérite de plaire aux enfants, de permettre aux encadrants de continuer leur action éducative et de faire du déjeuner un moment agréable, formateur et convivial pour tous.
Merci aux enseignants et aux dames de service d'avoir mis en action cette nouvelle formule pour la satisfaction de tous.

SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS DES ÉCOLES

Le 11 décembre 2008, 105 enfants de l'école maternelle et 168 enfants de l'école élémentaire ont pu applaudir la compagnie MOM'SONG qui leur a présenté « **Le Grenier de l'oncle Arthur** » pour les petits et « **Malédiction au château** » pour les plus grands.

Le spectacle s'est terminé par un goûter et une distribution de friandises.

Le Père Noël a accompagné les enfants dans chacun des cars les amenant à la salle polyvalente.

CLASSE DE MER

Le 4 mai 2009 les élèves de la classe de CP. CE1 de Madame Frocot Hélène ont pris le car vers la Bretagne afin de passer une semaine en classe de mer. Ils sont rentrés le 12 mai dès 7h du matin, fatigués par leur voyage, mais avec dans les yeux plein de bonheur et surtout beaucoup d'histoires à raconter notamment leur pêche au tourteau. Après un petit déjeuner convivial, chacun est parti avec papa et maman pour retrouver les câlins familiaux. Madame FROCOT et son équipe étaient bien lasses mais heureuses d'avoir passé ce séjour avec les petits élèves.

Travaux

Remplacement des portes et fenêtres de **l'ANCIENNE ECOLE DE CROGIS.** Cette école possède encore la trace du poêle au milieu de la classe, ainsi que la petite fenêtre par laquelle l'instituteur projetait un petit film…Nostalgie.

La tranche de réfection des allées du **NOUVEAU CIMETIERE** prévue cette année est, elle aussi, terminée.

D'autres travaux sont aussi programmés. Ils seront mis en œuvre dans les mois à venir.

B R E V E S

EPIDÉMIE DE GRIPPE A (H1N1)

Une pandémie grippale touche actuellement le monde. Afin de limiter la propagation de la maladie, il est nécessaire de rappeler les mesures élémentaires d'hygiène :
– se laver les mains plusieurs fois par jour,
– utiliser un mouchoir de papier pour éternuer ou se moucher et le jeter dans une poubelle.

Un numéro de téléphone est à la disposition des personnes désireuses de se tenir informées de l'évolution de la maladie : **0 825 302 302** (0,15 € la minute depuis un poste fixe).

FÊTE DU SPORT *Sport pour tous*

Cette manifestation aura lieu le dimanche 13 septembre 2009 : • dès 9h : rando et VTT sympa • à 12h : repas en commun tiré du sac • puis jeu de balles, de boules, de volant, tennis de table, tir à l'arc, etc…

Une journée à passer en famille. Réservez cette journée !

FORUM DES ASSOCIATIONS :

Les associations sont le reflet de la vie de la commune.

Le forum vous permet de les découvrir et de prendre contact avec elles.

Cette manifestation aura lieu le samedi 12 septembre 2009, dès 10h à la salle polyvalente.

PLAN CANICULE

Comme chaque année, l'opération canicule est reconduite à partir du 1er juin.

Dans tous les cas, ne pas hésiter à appeler le 15.

En cas de difficultés majeures, vous pouvez appeler la Municipalité pour vous aider éventuellement. Appliquer les mêmes consignes que l'an passé pour vous préserver de la chaleur.

INTEMPÉRIES

Suite aux inondations survenues le 13 Mai 2009 dans notre commune, la municipalité remercie les résidents de l'AFTAM et toutes les personnes qui ont participé au nettoyage des lieux.

C C A S

Si vous avez dans vos greniers ou vos tiroirs des jouets, jeux, laines, cotons, tissus dont vous n'avez plus l'utilité, nous serions ravis de vous en débarrasser pour nos ateliers adultes du mardi ou ceux des enfants du mercredi. Nous cherchons aussi vêtements et chaussures pour le Secours Populaire.

Ne jetez pas, chaque chose peut faire le bonheur de quelqu'un même à réparer. De nombreuses personnes jeunes ou âgées sont en difficulté et souvent ce dont nous voulons nous séparer pourrait servir à d'autres. Merci .

Ne rien déposer en mairie,
contacter Danielle Guillaume au 03 23 83 08 31.

SANTÉ

UN CABINET D'INFIRMIÈRES
vous accueille sur rendez-vous :
2, rue Roosevelt à Essômes - Tél. 03 23 69 10 19

UN PEU DE CIVISME

Suite à de nombreuses plaintes de riverains, il est souhaitable de tenir vos chiens en laisse et de veiller à ne pas laisser leurs déjections sur les trottoirs et sur les espaces publics.

Concernant les aboiements de vos chiens, je vous prierai de faire le nécessaire pour le respect de votre voisinage.

INFORMATIONS COMMUNALES

Chiens et chats errants… TROP C'EST TROP

Concernant la prolifération des chats errants et la divagation des chiens, ces animaux causent de nombreux dégâts et peuvent être à la source de problèmes sanitaires et de sécurité routière.

Ces animaux divaguant sur la voie publique, s'ils ne sont ni tatoués, ni identifiés, ni réclamés par leurs propriétaires, seront conduits au refuge de la Picoterie à Taffournay, commune d'Essômes-sur-Marne.

Rappel : pour les chiens classés en 1re et 2nde catégories, leur déclaration en Mairie est **obligatoire.**

Loi n°99-5 du 06/01/1999
parue au J.O du 07/01/1999

Je rappelle qu'il revient au propriétaire d'un chien déclaré de race appartenant à la deuxième catégorie d'en apporter systématiquement la preuve en présentant un document (certificat de naissance ou pedigree) attestant l'inscription du chien à un livre généalogique reconnu par le ministère chargé de l'agriculture. Par ailleurs, doivent être classés en 1ère catégorie les chiens qui correspondent aux critères morphologiques mentionnés à l'arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code. Le maire est tenu de délivrer récépissé dès lors que les pièces prévues à l'article L.211-14 du code rural sont fournies par le propriétaire à l'appui de sa déclaration.

Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- de propreté urbaine et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics, des aires de jeux pour enfants...
- d'hygiène : prolifération des microbes
- de sécurité : risque de chute pour les personnes mal-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...
- de finance : charge financière importante pour assurer le nettoiement des sites souillés (c'est-à-dire un coût pour chacun de nous)
- de relationnel : entre les possesseurs et les non possesseurs de chien.

Il faut savoir que des amendes peuvent être délivrées, le montant de ces amendes pouvant aller de 11 à plusieurs centaines d'euros pour une déjection de son chien non ramassée sur la voie publique. Des poursuites judiciaires peuvent aussi être engagées ainsi que la responsabilité des propriétaires en cas d'accident....

Extrait du texte de loi

L'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) ».

Interdiction de circulation sur les chemins ruraux de la commune

– Nous, Maire de la commune d'Essômes-sur-Marne,

– Vu l'article L131-4-1 (mod. Par la loi n°2 du 3 janvier 1991, article 5) du code des communes, le Maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestiers ou touristiques.

Vu l'alinéa ajouté, loi n°1444 du 31 décembre 1992 du code des communes dans ces secteurs, le Maire peut en outre, par arrêté motivé, soumettre à des prescriptions particulières relatives aux conditions d'horaire et d'accès à certains lieux et aux niveaux sonores admissibles les activités s'exerçant sur la voie publique, à l'exception de celles qui relèvent d'une mission de service public.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour assurer une mission de services publics et ne peuvent s'appliquer d'une façon permanente aux véhicules utilisés à des fins personnelles de recherche, d'exploitation, d'entretien des espaces naturels.

– Vu la recrudescence des véhicules tous terrains utilisant ces chemins ruraux.

– Vu les protestations des riverains qui sont menacés par la vitesse excessive de ces véhicules.

– Vu les détériorations importantes occasionnées par ces véhicules.

ARRETE

– Article 1 : la circulation des véhicules tous terrains à deux, trois ou quatre roues de façon individuelle ou collective, ainsi que les quads est interdite sur les chemins ruraux de la commune.

– Article 2 : cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation de terres agricoles ou d'entretien des espaces verts sur la commune.

– Article 3 : le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution de cet arrêté

Mairie d'Essômes-sur-Marne

Dépôts sauvages

Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritus de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdits.

Plantations en limite de propriété : distances et hauteurs

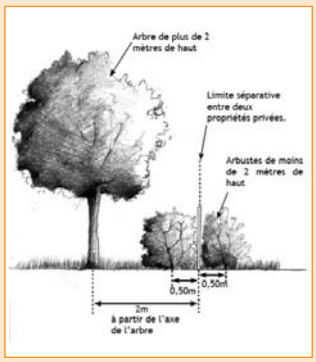

Sauf prescriptions particulières, il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de 2 mètres au moins de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et de 0.50 mètre pour les plantations de moindre hauteur.

Cette distance se mesure du centre de l'arbre à la ligne séparative des fonds ; si les fonds sont séparés par un chemin public ou d'exploitation, la distance comprend la largeur du chemin. Seule par ailleurs est prise en compte la hauteur effective des plantations et non leur capacité de développement futur ou leur origine (végétaux plantés ou spontanés).

Ces dispositions s'appliquent à tous les fonds privés, qu'ils soient clos ou non, urbains ou ruraux ; elles ne concernent pas les plantations bordant les voies publiques.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque coté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne peuvent dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire a le droit d'y appuyer ses espaliers.

A moins qu'il n'y ait titre, servitude par destination de père de famille (servitude résultant d'un partage de propriété) ou prescription trentenaire, le voisin peut, sans être tenu de prouver qu'il subit un dommage, exiger que les arbres, arbrisseaux et arbuste plantés à une distance moindre que la distance légale ou d'usage soient, au choix du propriétaire, arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire.

Coupe des branches, racines, ronces et brindilles

Toute personne sur la propriété de laquelle avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Si des racines, ronces ou brindilles avancent sur la propriété du voisin, ce dernier a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Il s'agit là de droits imprescriptibles auxquels on ne peut renoncer que par convention.

Ramassage des fruits

Les fruits développés sur les branches qui surplombent la propriété voisine appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils sont sur cet arbre ; lorsqu'ils sont tombés naturellement, le voisin est en droit de les ramasser. Le propriétaire de l'arbre ne peut en principe en faire la cueillette sur la propriété voisine sans en faire la demande.

Stationnement

ARTICLE R.417.70

1) Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
2) Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :
   - sur les voies vertes
   - les trottoirs
   - les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons
   - sur les bandes et pistes cyclables

Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni par une contravention de deuxième classe.

ARTICLE R.417.71

1) Est également considéré comme gênant tout arrêt ou stationnement :
   - d'un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte de stationnement pour personne handicapée, ou un macaron grand invalide de guerre « GIG » ou grand invalide civil « GIC ».
   - Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue d'une contravention de quatrième classe.

Trouble de voisinage, tondeuse : loi

Les bruits de **tondeuse** font partie des **troubles de voisinage** les plus fréquents. En vertu de la loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, les bruits de **tondeuse** peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du **voisinage** (article R48-2 du Code de santé publique).

Les mairies et les préfectures imposent en général des horaires pour l'utilisation des **tondeuses** le dimanche et les jours fériés. En règle général, l'utilisation des **tondeuses** à gazon (ou autres appareils de jardinage ou de bricolage) est tolérée de :
- 8h30 à 19h les jours ouvrables
- 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Bruit : nuisance sonore

Le **bruit** peut devenir une nuisance sonore s'il est excessif ou anormal en raison de sa durée dans le temps, de sa répétition ou de son intensité. Tapage nocturne (de 21h à 6h), pratique d'un instrument à vent ou à percussion, travaux de bricolage, aboiements d'un chien, volume trop élevé d'un poste de télévision.

Quel que soit le moment de la journée, ces bruits, s'ils sont excessifs ou anormaux sont sanctionnables s'ils troublent la tranquillité d'autrui ou sa santé. Le contrevenant risque une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les atouts d'Essômes-sur-Marne

ESSÔMES-SUR-MARNE nichée dans son écrin de nature sur la rive droite de la Marne, au pied de la cote 204 et des coteaux champenois compte onze hameaux et quatre fermes isolées. Elle est traversée par un charmant ru qui change souvent de noms avant de se jeter dans la Marne qui décrit une courbe alanguie à cet endroit de la vallée

Au cœur du bourg, depuis le XIIIe siècle s'érige l'Abbatiale St Ferréol. C'est la plus grande et la plus belle de toute la région. Un peu plus loin dans le hameau de Monneaux, le clocher du Temple égrène les heures depuis 1792. Il est le symbole de la fraternité entre les catholiques et les protestants qui perdure depuis l'an 1550.

A Montcourt on a découvert une sépulture collective de l'époque chalcolithique soit 2000 ans avant Jésus Christ.

Voila notre héritage, celui que nous devons transmettre à nos enfants, il parle de notre histoire, de nos croyances, de nos coutumes. Il nous faut l'entretenir, le protéger, le conserver, c'est notre devoir de citoyen.

Il en était question depuis un certain temps déjà, l'ancienne municipalité a mis en route les travaux qui vont se réaliser cette année, la restauration des vitraux du Temple et la réparation de la toiture de l'Abbatiale.

L'artisan verrier Olivier Collard, l'entreprise Arling et les services techniques de la commune vont intervenir avant l'automne sur le site du Temple pour la restauration des fenêtres et des vitraux.

Quant à l'abbatiale, les appels d'offre lancés suite à l'étude réalisée par le cabinet d'architecte Thierry Algrin ont été fructueux et la première tranche des travaux (transept sud et flèche) a démarré ce printemps.

Parmi les projets de la municipalité se trouve le rapatriement des vitraux du 16e siècle entreposés à Champs-sur-Marne depuis la grande guerre. Vous pouvez voir ces vitraux d'une beauté touchante sur le site de l'ASAE (association pour la sauvegarde de l'abbatiale d'Essômes)

Saluons au passage les bonnes volontés de ses membres qui tiennent permanence tous les samedis d'avril à septembre pour permettre au plus grand nombre de découvrir la majesté du lieu.

Notre environnement aussi nous appartient, la beauté des paysages est à préserver, l'entretien des rus, des chemins nous incombent.

Comme chaque année la commune intervient dans des actions régionales telles que « la semaine régionale de l'environnement » ou « une naissance, un arbre » qui lie la vie d'un enfant de la commune à la plantation, dans l'arboretum, d'un arbre qui portera le nom de cet enfant, manifestations prévues en octobre et novembre.

Ces différentes actions sont menées en partenariat avec une association efficiente sur le terrain l'ADEQV (association de défense de l'environnement et de la qualité de vie d'Essômes).

A **ESSÔMES-SUR-MARNE**, nous avons beaucoup de chance, soyons fiers de notre patrimoine, soyons fiers de notre environnement, chez nous et chaque jour, chacun peut prendre part à leurs préservations.

Commission Environnement

ENVIRONNEMENT ET NATURE

Les éphémères du printemps

Le printemps arrive et la nature refleurit. Le bleu des jacinthes, le blanc de la cardamine ou le jaune des primevères relèvent les paysages de touches de couleurs.

Pour la plupart, ces plantes sont éphémères. Leur floraison dure rarement plus de deux mois. Les amoureux de la nature les admirent pour mieux comprendre les raisons de leur si soudaine et si fugace éclosion. Certaines de ces fleurs sont en voie de disparition, toutes gagnent à être connues.

La primevère acaule
(Primula vulgaris)
Cette plante est dispersée par les fourmis. La primevère acaule se développe dans les bois humides, prairies et forets de mars à avril.

Le muguet bleu ou jacinthe des bois
D'avril à mai, cette très jolie fleur bleue forme de véritables tapis bleus dans les bois. Les promeneurs l'associent très souvent à l'arrivée du printemps.

La primevère officinale
ou « coucou »
La floraison de la primevère officinale est plus tardive que celle de sa cousine la primevère acaule.
On l'appelle communément « le Coucou ». Ce sont des plantes de pleine lumière qui poussent le long des talus et dans les prés.

La ficaire fausse renoncule
Elle fleurit de mars à mai, les racines de cette plante sont en parties renflées en forme de petite figue d'où son nom. Sa fleur est jaune doré. Cette plante pousse généralement sur les talus, prairies et forêts.

LE TRI SÉLECTIF

Triez… c'est bon.
En triant vous ne faites pas seulement du bien à la planète : vous préservez votre environnement immédiat et votre santé.

Triez… la Terre vous le rendra.
L'énergie que vous dépensez à trier n'est pas perdue… bien au contraire la persévérance de tous les trieurs permet de réaliser des économies d'énergie considérables ou de préserver des ressources naturelles précieuses.

Triez c'est la première étape !
En triant chaque jour vos emballages vous êtes le premier maillon d'une chaîne que vous ne soupçonnez peut-être pas.

Triez… le bonheur est dans le recyclé !
Le progrès s'applique aussi au recyclage ! Celui des emballages ménagers en est la preuve… en triant vos emballages vous leur donnez un ticket pour une seconde vie…

Amicale de Crogis

MARDI GRAS N'T-EN VA PAS !

A l'initiative de l'Amicale de Crogis, les enfants du village et d'ailleurs ont, le mercredi 25 février 2009, participé à un défilé carnavalesque dans les rues de Crogis, un mini char fleuri encadrait le joyeux cortège coloré auquel s'étaient jointes les mamans et les mamies.

Arrivés à l'école, nos joyeux lurons ont retrouvé Joseph et Paulette qui les attendaient afin de déguster les délicieuses crêpes et du jus de fruit.

Merci à Gilles Ergo, président de «l'amicale des Tournelles » pour sa participation avec le char.

NOËL DES ANCIENS

L'amicale de Crogis a organisé son traditionnel Noël pour les anciens du village, le samedi 20 décembre 2008 après-midi dans l'école de Crogis.

Quel plaisir pour les personnes âgées de se retrouver autour d'une table, de converser ensemble, de se raconter des souvenirs de jeunesse. La convivialité était présente.

En fin d'après midi, tous attendaient leur surprise « le colis de Noël », une corbeille bien garnie de foie gras, bon vin et friandises.

Ce fut une belle journée pour nos anciens, les membres de l'association ainsi que la municipalité présente.

Amicale des Tournelles

Manifestations et participation 2009

- **24 Juin :** Goûter de fin d'année scolaire à la Salle polyvalente
- **30 Août :** Brocante d'automne
- **21 Octobre :** Halloween à la salle polyvalente
- **12 Décembre :** Marché de Noël à la salle polyvalente
- **Participation à la fête d'Essômes-sur-Marne** avec un char
- **Participation à la fête communale de Saulchery** avec un char

Tous les mardis, Atelier créatif de 14 h à 16 h3O

En collaboration avec le C.C.A.S. d'Essômes-sur-Marne, nous vous proposons

l'atelier du Mardi de 14h à 16h30

PROGRAMME :

- **2 Juin :** Objets relookés (se munir d'un objet, par exemple vieille cafetière, pot à lait d'un litre, vase, etc...)
- **9 Juin :** Boîtes en folie
- **16 Juin :** Tableaux patchwork (se munir de gravures ou photos sur un thème particulier)
- **23 Juin :** Jeux de société
- **30 Juin :** Théâtre
- **7 Juillet :** Fabrication de papier, se munir de vieux tissus blancs naturels, papiers à recycler
- **21 juillet :** Jeux de société
- **28 juillet :** Théâtre

Ces ateliers sont ouverts à tous, au choix de chacun, dans la bonne humeur et sans formalité.

Un car est à votre disposition pour le transport. Prévenir pour le ramassage, une semaine à l'avance.

ERGO Gilles
Président Amicale des Tournelles
41, rue Jacques Fourrier 02400 Essômes-sur-Marne
Téléphone **06 31 69 03 73 de 17h à 20h**

A.D.A.O. *Association de Défense des Animaux de l'Omois*

L'association a pour vocation de protéger et d'aider les animaux de notre canton (l'Omois) et ce depuis 1991 ; particulièrement les animaux domestiques Chiens et Chats. Dans ce but, le refuge-fourrière de la Picoterie a ouvert ses portes en novembre 1998. C'est la volonté de tous ses créateurs et de ceux et celles qui les ont aidés qui a permis qu'enfin nos quatre pattes soient accueillis dans de meilleures conditions.

Aujourd'hui, il s'agit de faire vivre le refuge, et pour cela nous avons besoin de votre aide et votre solidarité.

- En apportant de la nourriture pour chiens et chats, aliments secs ou humides.
- Ou des colliers, des laisses, des couvertures, de la litière pour chats
- En adhérant à notre association : membre = cotisation minimum 10 € . *Vous recevrez un reçu ou une carte d'adhérent (par courrier pour la France, par Email pour l'étranger)*
- En nous faisant parvenir un chèque de don du montant que vous souhaitez. Sachez que même 10 euros nous seront utiles, car les petits ruisseaux font les grandes rivières (libellez votre chèque à l'ordre de l'ADAO).
- En vous rendant au refuge l'après midi à partir de 14h00 pour promener les chiens. Cette promenade permet aux animaux de se défouler et améliorer leur sociabilité envers les visiteurs. Prenez rendez-vous ou venez en famille ou entre amis.
- Et bien sûr en adoptant l'un de nos pensionnaires

Comment parrainer un chien ou un chat dans notre refuge ?

C'est très simple, un don de 10 euros par mois à envoyer au refuge, et si vous le souhaitez un collier, un joujou ou autre chose adressé à votre filleul. Vous aurez des nouvelles régulières de vos protégés via le forum.

La charte des droits de l'animal de l'ADAO (extrait) :

- Tous les chiens et chats pensionnaires doivent avoir un nom et pas un numéro.
- Quel que soit son âge, sa race, sa taille, sa couleur, il doit avoir une chance de retrouver un vrai foyer.
- L'ADAO est contre l'euthanasie, sauf dans les cas extrêmes suivants : dangerosité prouvée, grave maladie incurable et douloureuse, leucose féline chez le chat.
- Les animaux recueillis ne seront jamais euthanasiés par manque de place ou d'argent.

Refuge de la Picoterie - Route de Taffournay - 02400 CROGIS France
Tél. 03 23 70 08 33 - http://pruneau.free.fr

REPAS DES ANCIENS
25 janvier 2009

La salle polyvalente a accueilli 168 personnes qui se sont régalées avec le plantureux et délicieux repas concocté par la ***FERME d'ISSONGES.***

L'animation par l'orchestre « *Au temps des guinguettes* » a été fort appréciée.

Une petite exposition de photos a permis de se souvenir des bons moments du passé et de retrouver quelques figures emblématiques de la commune.

Ce fut un repas bien sympathique où la joie et la bonne humeur furent présentes tout au long de la journée.

EXPOSITION SUR LES ECOLES

L'exposition sur les écoles des 8, 9 et 10 mai a fortement intéressé les visiteurs qui sont revenus à maintes reprises au cours de ces trois jours. Cela a permis à tous les anciens écoliers de se retrouver sur les photos, de compléter les listes de noms, de partager leurs souvenirs avec leurs anciens camarades. Des retrouvailles ont eu lieu, certains étaient venus de loin : Antibes, Rochefort et du Nord. La reconstitution de classe dans l'ancienne école des garçons a ému un bon nombre d'anciens qui se sont remémoré leur passé scolaire.

Enfin le certificat d'études fut un moment d'intense émotion, certains ne cachaient pas leur anxiété, mais la fierté de recevoir le certificat de la main de M. CLERBOIS les a remplis de joie lisible sur leur visage.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées : les équipes techniques municipales, les employées de la mairie, les collègues élus, les troupes de choc du club du 3e âge, l'amicale des Tournelles et particulièrement Claudie Hoerter pour son aide super efficace, les enseignants actifs et retraités qui se sont engagés à nos côtés, beaucoup nous ont fait l'honneur de participer : Jeannine Lenain, Liliane Pauget-Diaz, Lise Muller, Jocelyne Papelard, Thérèse Bourgeois, Françoise Etienne, Danielle Wisniowski, Guy Blet, Alain et Brigitte Pelca et le fils de M. Sarraméa.

Merci à tous ceux qui ont permis de mener à bien cette exposition par leur participation, leurs prêts de livres, de photos, d'objets et leur disponibilité. Nous comptons sur vous tous pour la prochaine expo !!!

Des photos sont manquantes, si vous les avez, apportez-les nous pour compléter nos archives (nous vous les rendrons).

A bientôt pour de nouvelles émotions.

Le spectacle « PEAU D'ÂME »

Avec Gigi Bigot et Michèle Buirette, le spectacle a rassemblé à la salle polyvalente un public nombreux et enthousiaste, le samedi 4 avril 2009.

La bibliothèque et la municipalité sont heureuses et fières d'avoir présenté cette manifestation culturelle de qualité à Essômes-sur-Marne.

Qualité du texte et de la scénographie de Gigi Bigot

Qualité de la musique et du chant grâce au talent de Michelle Buirette

Qualité de l'assistance technique assurant un son et un éclairage parfaits

Après ce succès, rendez-vous est pris avec notre public pour la 10e édition du « Printemps des conteurs » en 2010 !

Les Peintres de la Vallée de la Marne

Exposition gratuite et inédite à **l'Hôtel Ibis,**
du 23 juin au 30 juin 2009

Pour la première fois à Château-Thierry, Noël Coret, écrivain d'art et Président du Salon d'Automne de Paris, auteur des « *Peintres de la Vallée de la Marne* » (Ed. Casterman, 1996), nous propose de rencontrer les grands imagiers de notre rivière ! De la fin du XIXe siècle à nos jours, de Corot à Mémin, en passant par Léon Lhermitte, une cinquantaine d'œuvres exceptionnelles seront réunies à l'Hôtel Ibis, illustrant les paysages et la vie des hommes de notre région. Un régal pour les yeux !

Inauguration MINIBUS à Essômes-sur-Marne

La publicité offre aujourd'hui à la Commune d'Essômes-sur-Marne un minibus de 9 places, remis par l'agence de communication VISIOCOM et qui sera au service de la collectivité locale.

Une dizaine d'annonceurs ont en effet accepté d'apposer leur publicité sur la carrosserie du véhicule : **Sarl Audition Caron, Inter Sport, Hôtel Hexagone, Centre Funéraire Marchetti, Sarl Entreprise Masse, Eurl Chamix-Mac Do, Dafim Informatique, GL Bureau Sarl, Riester Château-Thierry.**

Le soutien de ces entreprises locales a permis de financer en totalité la navette qui sillonnera quotidiennement le territoire de la Commune et de la Communauté de Communes tout en assurant le déplacement des jeunes et des moins jeunes dans des conditions optimales.

Un confort supplémentaire qui permettra de développer, encore un peu plus notre politique active en faveur de la population. En effet, certaines activités mises en place par la Commune nécessitent des déplacements (Centre de loisirs, Services à la population, Seniors).

Cela permet aussi la maîtrise des dépenses, ainsi que la promotion de l'économie locale, qui permet aux entreprises et commerçants de s'afficher et de véhiculer leur image de marque sur la Commune et sa périphérie.

La municipalité remercie très sincèrement tous les annonceurs ainsi que la société VISIOCOM, qui nous ont permis de mener à bien notre projet.

La Municipalité

Recensement de la population

Le recensement de la population s'est déroulé sur tout le territoire de la Commune du 15 janvier au 14 février derniers.
Le recensement permet de déterminer la population légale de la France et de tous ses échelons géographiques : Commune, canton, département et région.
La population légale tient une place importante dans la vie administrative française, environ 150 articles de lois ou de codes y font référence. Pour une commune, le nombre d'habitants a un impact fort en matière de gestion communale, de finances locales et de règlementation.

Quelques cas d'utilisation des chiffres de la population pour une commune :

- le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGE)
- le nombre de conseillers municipaux
- la création d'officines de pharmacie
- la règlementation de l'affichage urbain

Il permet également

- de décrire les caractéristiques de la population et des conditions de logement.

Merci à tous les agents recenseurs qui ont fait un travail de très bonne qualité dans une ambiance très conviviale.

Picardie en ligne : 03 23 69 05 50

La salle d'Essômes-sur-Marne équipée de 10 Ordinateurs et d'un vidéo projecteur est située au 26, rue Roosevelt (bibliothèque municipale).

Les ateliers thématiques :

– Le mardi de 15h30 à 17h30 (web senior-public).
– Le mercredi de 16h à 19h (web senior)
– Le jeudi de 10h à 12h (web senior-public)
– Le vendredi de 15h30 à 18h30 (retouche photo numérique)

Les activités pour 2009 : initiation à l'ordinateur, à internet, à la retouche photo numérique.

Ouverture au public :

– Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (Public).
– Jeudi de 10h00 à 12h00 (Web Senior-Public).
– Samedi de 9h30 à 11h30 (Public).

McDonald's
Restaurant McDonald's
Restaurant de la Famille
7 j/7
Avenue d'Essômes (à côté de la piscine)
02400 CHATEAU-THIERRY
Tél. 03 23 84 16 16

R.T.A.
Régie Départementale des Transports de l'Aisne
Etablissement habilité Tourisme par arrêté préfectoral HA 002 03 003
• Voyages • Excursions toutes distances •
Avenue de Château-Thierry - 02400 BRASLES
Tél. 03 23 84 84 84 - Fax 03 23 84 84 80
E-mail : info@rta02.com - Site internet : www.rta02.com
CONSEIL GÉNÉRAL L'AISNE
AFAQ ISO 9001

Etat civil de l'année 2008

Naissances

BARBOSA Noah ..... 01 avril
BIJOTAT Clément ..... 22 mai
CADOT Clarisse ..... 17 novembre
CHEVALIER - - LORCET Marie ..... 10 mars
COSTA Elina ..... 12 décembre
D'HESSE Elias ..... 25 novembre
DACHY Paul ..... 24 septembre
DARTINET - - LANIESSE Diane ..... 18 novembre
DECHANET Gaultier ..... 18 octobre
DELBROEUVE Eléonore ..... 11 avril
DELESSE Noé ..... 15 avril
DUHAL Eléa ..... 14 octobre
FAOUZI - - WIATER Anna ..... 28 mai
FERNANDEZ ARENOSA Matéis ..... 30 avril
FERY Leny ..... 31 octobre
FRUITIER Aurane ..... 13 décembre
GARTNER Louise ..... 29 octobre
GÉMIEUX Kenny ..... 07 janvier
GERARD Louna ..... 30 octobre
JAOUEN Elisa ..... 11 novembre
JOLY Maéna ..... 07 mai
LALOUETTE Pierre ..... 23 août
LECLERC Jordan ..... 10 décembre
LEFORT Léna ..... 10 novembre
LIENHARD - - HEWAK Valentin ..... 23 juillet
MAILLE Cléa ..... 29 décembre
MARSEILLE Tom ..... 28 décembre
MOURUE Louise ..... 02 octobre
PAYET - - GAFFE Yéléna ..... 05 juillet
PODSANI Alexis ..... 05 mai
REMY Arthur ..... 05 août
ROBERT Timéo ..... 23 janvier
ROTTHIER Nathan ..... 31 mai
ZAMBLERA Lucie ..... 12 avril

Mariages

ARNOUX Jonathan
et DE CARVALHO FERREIRA Isabelle ..... 28 juin

BABRON Cédric
et PARIZEL Alexandra ..... 07 juin

CLERBOIS Jean-Paul
et TORRILHON Barbara ..... 16 février

DAL BOSCO Jean-Noël
et BELANNE Catherine ..... 24 décembre

DALLEMAGNE Olivier
et FERNANDEZ Stéphanie ..... 24 mai

GATINEAU Frédéric
et MATEO Rosita ..... 06 septembre

JOFFIN Mickaël
et DARBONVILLE Aurélie ..... 24 mai

JULIEN Pascal
et CANAUX Marie-Ange ..... 09 août

LEROUX Willy
et MILANDRI Mélanie ..... 23 août

LOW Mickaël
et MOTTE Catherine ..... 12 juillet

Décès

ALEXANDRE Elisabeth épouse HALLAIRE ..... 06 septembre
BARRET Marie-Rose veuve COQUERELLE ..... 05 avril
BÉREAUX Lucien ..... 04 octobre
BONNET René ..... 01 février
BOURSIER Simone ..... 14 février
BRIANTAIS Jean Pierre ..... 7 mars
BRICKA Alain ..... 8 août
BRODA André ..... 14 octobre
COJEAN Jean ..... 21 septembre
DEBRET Mizaël ..... 13 août
FOURMENT ..... mai
LAMIRAULT Gilles ..... 8 août
LE GUYADER Michel ..... 09 avril
QUIJOUX Myriam ..... 01 août
ROBERT Julien ..... 12 octobre
ROUSSELLE Pierrette veuve BRANCOURT ..... 03 avril
TOUSSIROT Georges ..... 21 octobre
TRICHET Georges ..... 02 février
TURKMEN Fatma épouse ÖZTURK ..... 23 janvier
VAILLANT Michel ..... 28 octobre
VILFROID Jacqueline épouse PLANSON ..... 01 juin

LOCATION DE VÉHICULES

GARAGE BACHELET
Essômes-sur-Marne
CHATEAU-THIERRY

Demander Nathalie
03.23.69.63.40

OPEL CORSA

30 € TTC la journée (hors samedi)
100 km inclus - km supplémentaire 0,16€ TTC

Opel Rent
Assurances comprises

OPEL VIVARO

50 € TTC la journée (hors samedi)
100 km inclus - km supplémentaire 0,18€ TTC

---

compas CODIVA

Engrais • Semences
Produits de défense des cultures
Jardin • Bricolage
Vêtements de travail

Crogis : 02400 Essômes-sur-Marne
☎ 03 23 83 54 80 - Fax : 03 23 83 54 49

Prestations viticoles mécanisées

Cédric CHIOCCHI
Prestataire de services

28, route de Villiers - Hameau de Crogis - 02400 Essômes-sur-Marne
Tél. 03 23 69 00 13 - Port. 06 79 81 13 27
Fax 03 23 69 49 31

Ferme d'Issonges
Chambres d'hôtes

Location de salle avec traiteur : mariage, baptême, kermesse, départ en retraite, fête de club, réunion sportive, etc.
Barbecue à domicile, paëlla, couscous,…
Barbecue géant cochon et agneau à la broche.
Nouveau pour le club : possibilité de thé dansant avec repas sous auvent fermé avec piste de danse. Contactez-nous

02810 Marigny en Orxois
Tél. : 03 23 70 81 63 • ferme.issonges@wanadoo.fr - www.fermedissonges.fr
06 24 72 71 53 demander Bernard

Ph. LEVESQUE s.a.

Grains • Engrais • Phytos
Toutes semences

☎ 03 23 70 28 29 - Fax : 03 23 70 30 90

Peinture Moran

Revêtement
Décoration
Ravalements

28, rue Jacques Fourrier - 02400 ESSÔMES SUR MARNE
Tél. : 03 23 69 16 48 - Fax : 03 23 69 31 91

BigMat
Les matériaux et les conseils des pros
Pillaud Matériaux
02400 BRASLES
03 23 69 51 51

La construction
La couverture
L'aménagement
L'environnement

Choisissez LA FILIÈRE PRO

VALLET SAUNAL
Ets de SCREG Nord Picardie SA

Vos routes et vos projets prennent vie

Z.I. - Rue de Champunant - B.P. 271
02407 CHATEAU-THIERRY Cedex
Tél. : 03 23 83 85 30 - Fax : 03 23 83 55 64
e-mail : vallet@valletsaunal.screg.fr

BOULANGERIE • PATISSERIE

La Ferréol

14-16, avenue du Général de Gaulle
02400 ESSÔMES-SUR-MARNE
✆ 03 23 83 04 49

Paloma
Coiffure mixte

Tél. : 03 23 83 13 65
8, avenue du Général de Gaulle — 02400 ESSOMES SUR MARNE

Styl' Flore
Votre artisan fleuriste

Mariages
Deuils

A votre écoute 7 jours/7
Pour chaque évènement de votre vie

6, rue du Général de Gaulle (près de l'Hôtel de Ville) - 02400 Château-Thierry
Tél. 03 23 83 55 15

HUREAU

POMPES FUNEBRES DE CHATEAU-THIERRY

7j/7 24h/24

MARBRERIE

CHAMBRES FUNÉRAIRES

Contrats obsèques

GAPF

M. et Mme Hureau sont, avant tout, à l'écoute et au service des familles.

N° d'habilitation 02.02.9

59, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU-THIERRY ✆ 03 23 83 03 83
Hureau Maniette : 18, rue de Paradis - 02650 CREZANCY ✆ 03 23 71 91 15

PREVIATTI

SARL GALLOIS

Terrassement
Démolitions
Préparation terre à vigne
Location de matériel
Vente terre végétale

22, rue du Général de Gaulle
02400 ESSOMES-SUR-MARNE
Tél. : 03 23 83 08 23 - Fax : 03 23 69 98 14

Ent. MASSE

PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE

Sylvain LELEU

02400 ESSOMES SUR MARNE
03 23 83 20 47

Château de la Marjolaine

chambres d'hotes

27, Hameau d'Aulnois
02400 Essômes-sur-Marne
Tél. +33 (0) 323 69 77 80
www.chateaudelamarjolaine.com

INTERSPORT®

Le sport commence ici

Rue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY
Tél. 03 23 83 18 18 - Fax 03 23 83 06 05

Lundi : 14h - 19h
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 9h30 - 12h / 14h - 19h
Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h - 19h

HARVICH

AMBULANCES
* CASTEL *

Tous transports Sanitaires assis ou allongés

12, avenue Jules Lefèbvre
02400 CHATEAU-THIERRY
Tél. : 03 23 70 82 93